REGLEMENT PARTICULIER RALLYES
28ème Rallye Régional AUTOCOURSE 2013
Samedi 14 et dimanche 15 septembre 2013

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Dés l'obtention du permis d'organisation FFSA
Ouverture des engagements :	Dés réception du visa FFSA
Clôture des engagements :	Lundi 02 septembre 2013 (à minuit)
Parution et distribution de l'itinéraire :	Samedi 14 septembre 2013 de 7H30 à 15H30 aux vérifications administratives
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 14 septembre 2013 de 7H30 à 15H30
Vérification des documents et des voitures :	Samedi 14 septembre 2013 – ZI BLERE Documents = 10H00 – 12H00 / 13H00 – 15H30 Voitures = 10H15 – 12H15 / 13H15 – 15H45
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 14 septembre 2013 – 10H00 – ZI BLERE
1ère réunion des Commissaires Sportifs :	Samedi 14 septembre 2013 – 14H00 ETS DUTARDRE ZI BLERE 37150
Publication des équipages admis au départ) Publication des heures et ordres de départ)	Samedi 14 septembre 2013 – 16H15 Affichage Entrée du parc fermé zone industrielle BLERE
1ère ETAPE Samedi 14 septembre 2013	
Départ de la 1ère voiture à 17H15	Parc Fermé Zone industrielle BLERE
Arrivée de la 1ère voiture à 18H03	Parc Fermé Zone industrielle BLERE
Publication des résultats partiels :	15 minutes après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent, au panneau d'affichage officiel entrée Parc fermé
2ème ETAPE Dimanche 15 septembre 2013	
Départ de la 1ère voiture à 8H07	Parc Fermé Zone industrielle BLERE
Arrivée de la 1ère voiture à 15H35	Podium d'arrivée Zone industrielle BLERE
Vérification finale : Dimanche 15 septembre A partir de 16H00	Garage du Château à Civray de Touraine
Publication des résultats du rallye :	30 minutes après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent, au panneau d'affichage officiel
Remise des prix : Le 15 septembre à 18H00	Entrée du Parc fermé zone industrielle BLERE

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA ACO Perche Val de Loire en qualité Organisateur Administratif et l'Ecurie Autocourse en qualité Organisateur Technique organise les 14 et 15 septembre le 28ème Rallye Régional Autocourse.
Le présent règlement a été enregistré par le Comité Régional du Sport Automobile Centre sous le numéro 33/2013 en date du 17 juillet 2013 et a reçu le permis d'organisation de la FFSA sous le numéro R-344 en date du 23 juillet 2013.

Comité d'Organisation

Président : M. Roger DUTARDRE
Trésorier : Melle Sandrine DELALANDE

Secrétariat du Rallye:

ECURIE AUTOCOURSE (*Ets DUTARDRE*)
6 rue du Pré aux Renards 37150 BLERE
Téléphone : 02.47.30.32.33 / Fax : 02.47.30.20.47
Portable : 06.86.00.52.00

Permanence du Rallye :

Ecurie AUTOCOURSE	..... Samedi 14 septembre 2013	de 09H00 à 21H00
(Ets DUTARDRE)	Dimanche 15 septembre 2013	de 08H00 à 19H00

Organisateur technique

ECURIE AUTOCOURSE représentée par Monsieur Roger DUTARDRE, 6 rue du Pré aux Renards 37150 BLERE

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs

Président du Collège :	M. Patrick BOULBEN (15/07 – 6562)
Membres du Collège :	Mme Chantal RATAULT-BOULBEN (15/07 – 6530) M. Alain LAFONT (15/07 – 4726)
Directeur de Course :	M. Serge FAUVEL (15/07 – 2517)
Directeur de Course Adjoint :	Mme Claudette MARANDEAU (15/07 – 6807)
Commissaire sportif adjoint délégué directeur de course	M. Jean Pierre PELLETIER (15/04 – 8533)
DC Adjoint classements	M. Guy BOUCHER (15/07 – 4297)
Directeurs de Course Délégués aux épreuves	
ES 1	M. Jacques COURTIN (15/04 – 6233) M. Claude MARANDEAU (15/07 – 4692)
Commissaire sportif délégué à l'ES	M. Mickaël RAGUENEAU (15/07 – 44935)
ES 2.4	M. Claude MARANDEAU (15/07 – 4692) Mme Odile DELERUE (11/01 – 4282)
Commissaire sportif délégué à l'ES	M. Mickaël RAGUENEAU (15/07 – 44935)
ES 3.5.6	M. Jacques COURTIN (15/04 – 6233) M. Jérôme GARDIA (15/04 – 45029)
Médecin Chef :	Docteur Paul LECOINTRE
Commissaire Technique Responsable :	M. Sylvain MENORET (15/07 – 8845)
Commissaires Techniques :	M. Régis BEREAU (15/07 – 136886) M. TIAUX Romain (15/04 – 2892) M. TRICOTELLE (15/07 - 145841)
Stagiaire	M. MATIGNON Patrick (15/07 – 216261)
Responsable presse :	Roger DUTARDRE Antoine WELISCHEK

Chargé des relations avec les concurrents (CS) :

M. Rémy DUMOND (15/07-3808)

1.2P. ELIGIBILITE

Le 28ème RALLYE REGIONAL AUTOCOURSE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2013 coefficient 2
- Le Championnat Automobile Club de l'ouest
- Le championnat des Rallyes du Comité Régional du Sport Automobile Centre
- Les championnats de L'ASACO Perche val de Loire

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le Samedi 14 septembre 2013 de 10H00-12H00 et 13H00 – 15H30 Ets DUTARDRE Zone Industrielle BLERE 37150

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 14 septembre 2013 de 10H15 – 12H15 et 13H15-15H45 Zone Industrielle BLERE 37150

ATTENTION :
Les concurrents veilleront à respecter IMPERATIVEMENT les horaires de passage aux vérifications suivantes :
Groupes N et GT : de 10H00 à 11H45 {
Groupes A et R : de 11H45 à 12H00 et 13H00 à 14H00 { horaires des administratives
Groupes F2000 et Z : de 14H00 à 15H30 {

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :
L'original des licences (pilote et copilote)
L'original des permis de conduire (pilote et copilote)
L'autorisation du propriétaire de la voiture engagée (si cette dernière n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage)
L'original du passeport technique

Les photocopies de ces documents, à l'exception de la fiche d'homologation, doivent être envoyées avec la demande d'engagement.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage du Château à CIVRAY de TOURAINE
Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 28ème RALLYE REGIONAL AUTOCOURSE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 02 septembre 2013 à minuit, et accompagnée des photocopies et des photos demandées à l'article 1.3P et **le chèque d'engagement, sans lequel la demande ne sera pas acceptée, à :**

Philippe COURTIN
27 rue Nationale 37150 CIVRAY DE TOURAINE
PORT : 06.30.49.00.64 / FAX : 02.47.30.20.47 email : ctphil@orange.fr

Si cette demande est envoyée par télécopie, l'original, le chèque de règlement et les photocopies demandées à l'article 1.3P devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte (grèves de La Poste comprises).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum
Lorsque le chiffre sera atteint les suivants seront inscrits sur une liste d'attente.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 300 €
  Si engagement avant le 15/08 = 285 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €

3.1.12P. **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

3.3P. ORDRE DE DEPART

3.3.1. 1ère étape : Ordre des numéros (le plus petit partant en tête)
2ème étape : dans l'ordre du classement scratch de la 1ère étape

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conformes au règlement standard FFSA des Rallyes

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée au parc d'assistance zone industrielle de BLERE (37)

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret N°2012-312 du 5 mars 2012 ,qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et des arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture et l'autre à l'arrière.
Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.
Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le Rallye.
Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.
Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être retirées, soit occultées.
A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine.
De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total = 155+210+155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.
A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1)

- Pour les Rallyes des Championnats de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation =avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservé&e à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.
- Pour tous les autres Rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas, il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 28ème RALLYE REGIONAL AUTOCOURSE représente un parcours de 119 km.
Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.
Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,550 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1	Zone Industrielle	4,850 km	1 fois
ES 2.4	Zone Industrielle	4,850 km	2 fois
ES 3.5.6	Chisseaux / Chissay en Touraine	8,000 km	3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.
Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route, sur route ouverte.
Le nombre de passages en reconnaissances est limité à **trois** maximum.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 14 septembre 2013 de 7H30 à 15H30

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route / Chef de poste : Combinaison blanche ou gilet orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi :

- un classement GENERAL
- un classement par GROUPE
- un classement par CLASSE
- un classement FEMININ

ARTICLE 10P. PRIX

1 - **Prix en espèces** (ces prix sont cumulables), la répartition se fera de la façon suivante :

	1er	2ème	3ème	4ème	
SCRATCH	200 €	150 €	100 €	50 €	
GROUPE	150 €				Si moins de 5 partants
	150 €	80 €			Si 5 à 12 partants
	150 €	80 €	30 €		Si + de 12 partants
CLASSE	300 €				Si moins de 4 partants
	300 €	180 €			Si 4 à 6 partants
	300 €	180 €	100 €		Si 7 à 12 partants
	300 €	180 €	100 €	60 €	Si + de 12 partants

Le groupe Z ne sera récompensé qu'à la classe.
Les prix des classes suivantes seront regroupés :
A7, A7S et A7K / A6 et A6K / A5 et A5K / R1 A et B / R2 B et C / R3 C, T et D / R4 / R5

CLASSEMENT FEMININ

Première = 120 €

2 – **Coupes** :

40 coupes minimum seront distribuées

Récompenses aux Commissaires de Route et Cibistes :

4 coupes récompenseront les commissaires de route et cibistes ayant officié pendant l'épreuve.

La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 15 septembre 2013
Devant le parc fermé Zone Industrielle BLERE 45 mn après la publication des résultats
(prévision vers 18 H00)

Les équipages récompensés qui ne se présenteront pas au complet perdront le bénéfice de leurs prix et coupes.

* UNE TENUE CORRECTE EST EXIGÉE
* UNE TENUE DE VILLE EST SOUHAITÉE

REMARQUES

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le collège des commissaires sportifs, en conformité avec la réglementation FFSA
Pour des raisons de force majeure ou de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de supprimer des parcours de liaisons ou d'épreuves spéciales sans qu'aucune réclamation puisse être produite par les concurrents
Lutte contre le dopage : Un contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue de l'épreuve